

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 43606 - 2018 B 08028 - 841 798 077 - 1PACTEO

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		5 852	3 202	2 650	0,18	853	0,08
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		5 852	3 202	2 650	0,18	853	0,08
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		438 879		438 879	29,82	651 038	48,86
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		31 349		31 349	2,13		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		78 637		78 637	5,34	56 288	4,22
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		800 000		800 000	54,35		
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		118 419		118 419	8,06	620 518	48,57
Charges constatées d'avance		1 883		1 883	0,13	3 736	0,28
TOTAL (II)		1 469 167		1 469 167	99,82	1 331 579	99,94
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 475 019	3 202	1 471 818	100,00	1 332 431	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 22 220)		22 220	22 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation		2 222	2 222
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		376 195	181 171
Report à nouveau		100 978	195 025
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		501 615	400 637
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		79 707	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		79 707	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		449 788	456 951
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		181 885	197 117
. Personnel		139 153	111 730
. Organismes sociaux			28 914
. Etat, impôts sur les bénéfices		106 456	133 276
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		13 213	3 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		890 495	931 794
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)		1 471 818	1 332 431

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre,
le seize Mai,

Monsieur Pierre-Antoine GOURDON,

Président associé de la société 1PACTEO, Société par actions simplifiée, au capital de 22 220€,
a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le
présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation de l'année écoulée

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **4 196 516** Euros contre **3 714 848** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **4 000 679** Euros pour l'exercice, contre **3 462 082** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- ⊙ Les autres achats et charges externes ressortent à **2 991 946** Euros au 31/12/2023 contre **2 454 844** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les impôts et taxes ressortent à **13 824** Euros au 31/12/2023 contre **12 855** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les salaires et traitements ressortent à **705 611** Euros au 31/12/2023 contre **707 554** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **288 832** Euros au 31/12/2023 et **286 344** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **467** Euros au 31/12/2023 contre **485** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **10 896** Euros, contre **0.00** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-79 344** Euros au 31/12/2023, contre **19** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **100 978** Euros contre un bénéfice de **195 025** Euros au titre du précédent exercice.

La soustraitance reste un moyen privilégié de contractualisation puisqu'il y a, au 31/12/2023, **22** indépendants pour **3** consultants salariés.

La société compte **22** clients, limitant ainsi les problématiques d'une éventuelle dépendance économique. Cependant le Groupe BNP représente un taux de dépendance de **32%** à fin 2023, avec une tendance en baisse.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice passé

Depuis le 24 février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fait planer un doute sur la stabilité économique mondiale.

De même, depuis le 07 octobre 2023, la guerre Israël-Hamas impacte la stabilité économique mondiale et pourrait inquiéter l'ensemble de nos clients, établissements financiers présents partout dans le monde.

De plus, la hausse des taux d'intérêt et la forte inflation ont, elles aussi, des conséquences de prudence de la part de l'ensemble de nos clients.

Le ressenti est visible depuis le début du second semestre 2023. Les clients d'1PACTEO se basant sur le principe de prudence, les demandes clients ont commencé à se tarir et pourraient être revues à la baisse ou limitées sur tout 2024.

D'un point de vue interne, une convocation aux Prud'hommes de Paris par un salarié, Arash MOHSENZADEH, a nécessité une mise en provision exceptionnelle importante.

Tout ceci pourrait avoir un impact négatif fort sur le chiffre d'affaires 2024 de la société 1PACTEO. Une décroissance modérée est à craindre.

Perspectives d'avenir de la société

Les perspectives sont de passer ce cap contextuel en nous appuyant sur nos clients historiques.

Parallèlement, un travail de référencement est en cours afin d'éviter une mise à l'écart future lors des périodes plus difficiles où les achats se concentrent sur leurs sociétés référencées.

1PACTEO continue son travail de consolidation de son positionnement en tant qu'acteur de l'IT en finance de marché sur la région IDF. Nous consolidons donc notre positionnement historique et escomptons réaliser de nouveau de la croissance sur ce segment.

Activité en matière de Recherche et Développement

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Comptes de la Société

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- ⊙ Les valeurs immobilisées brutes sont de **5 852** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **3 202** Euros, soit un montant net de **2 650** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **853** Euros.
- ⊙ Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les créances et disponibilités nettes sont de **1 467 284** Euros, contre **1 327 843** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- ⊙ Les capitaux propres s'élèvent à **501 615** Euros, contre **400 637** Euros pour l'exercice antérieur.
- ⊙ Les provisions pour risques et charges s'élèvent à **79 707** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les emprunts et dettes ressortent à **890 495** Euros contre **931 794** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **4 199 539** Euros au 31/12/2023, contre **3 717 871** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **198 860** Euros, contre **255 789** Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à **10 896** Euros, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe 1 "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **100 978** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **376 195** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **477 174** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- ⊙ Au report à nouveau pour un montant de **477 174** Euros

Rappel des dividendes distribués précédemment

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons, qu'au titre des trois précédents exercices, la distribution de dividendes, s'est faite ainsi :

- ⊙ Au titre de l'exercice 2021 : distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :
 - M. Pierre-Antoine GOURDON a reçu : $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = 29\,997,00 \text{ €}$
 - M. Jean-François WERNET a reçu : $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = 29\,997,00 \text{ €}$
 - M. Arnaud LAMOUR a reçu : $2\,222 \times 3,00 \text{ €} = 6\,666,00 \text{ €}$

Ce dividende a été distribué au siège social en juin **2022**. Suite au versement, la société a déposé la déclaration n°2777D.

- ⊙ Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des autres précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous avons présenté l'analyse de l'évolution des affaires telle qu'elle a été décrite ci-dessus et de ses résultats.

Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société

La Société n'ayant consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, la présente section n'est pas renseignée.

Tableau des résultats

- ⊙ Résultat d'exploitation 2023 : 198 860 euros
- ⊙ Résultat d'exploitation 2022 : 255 789 euros
- ⊙ Résultat d'exploitation 2021 : 159 404 euros
- ⊙ Résultat d'exploitation 2020 : 36 953 euros
- ⊙ Résultat d'exploitation 2019 : 114 193 euros

3. FILIALES, PARTICIPATIONS, ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La Société n'a, à ce jour aucune filiale et aucune création de filiale n'est envisagée.

Conformément à l'article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'à ce jour, la Société ne détient aucune participation et qu'aucune prise de participation n'est envisagée.

Conformément à l'article R. 233-19 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune participation croisée avec les sociétés du même groupe.

Opérations sur les valeurs mobilières

- ⊙ Mesures de protection des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital (article R. 228-91 du Code de commerce) : Néant
- ⊙ Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'actions : Néant.
- ⊙ Informations relatives aux actions gratuites et/ou stock-options (articles L. 225-197-1, II, al. 4 et L. 225-185 al. 4 du Code de commerce) : Aucune action gratuite ou option de souscription ou d'achat d'actions n'a été émise ou consentie par la Société à ce jour.

Participation des salariés au capital (article L. 225-102 du Code de commerce)

- ⊙ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, la Société avait 4 salariés. Aucune participation ne sera versée.

Rachat par la Société de ses propres actions en applications des articles L. 225-209-2, L. 225-208 et L. 225-209 (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce) : Néant.

Détention capitalistique en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 (article L. 233-13 du Code de commerce) :

- ⊙ Capital détenu par les personnes physiques :
 - ▷ **Monsieur Pierre-Antoine GOURDON**, né le 29 mars 1985 à Chartres (28), de nationalité française, demeurant 111 rue Houdan 92330 SCEAUX, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,
 - ▷ **Monsieur Jean-François WERNET**, né le 16 juin 1981 à Saint-Avoid (57), de nationalité française, demeurant 8 rue des Bouillots 94370 SUCY EN BRIE, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,
 - ▷ **Monsieur Arnaud LAMOUR**, né le 04 novembre 1970 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 6 rue de Bezons 78420 Carrières sur Seine, nombre de parts 2222, % de détention : 10 %,

4. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce.

5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société ne répondant pas aux conditions de seuils fixées par le décret 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, la présente section n'est pas renseignée.

7. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Conformément aux articles L. 464-2, I, alinéa 5 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction pécuniaire liées à des pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice écoulé.

8. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération du Président et du Directeur Général.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Présidente, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON



1PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr

1PACTEO

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-cinq Juin,

A 16 heures,

Les associés de la société **1PACTEO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GOURDON, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ⊙ la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- ⊙ le rapport de gestion ;
- ⊙ l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- ⊙ le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⊙ le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- ⊙ le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⊙ Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- ⊙ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- ⊙ Affectation des résultats,
- ⊙ Révision de la rémunération du Président et du Directeur Général,
- ⊙ Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- ⊙ du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de **100 978** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un bénéfice de **100 978** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **376 196** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **477 174** Euros.

L'Assemblée propose d'affecter le résultat de **477 174** Euros, de la façon suivante :

- ⊙ Au report à nouveau pour un montant de **477 174** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts), la distribution de dividendes, s'est faite ainsi :

- ⊙ Au titre de l'exercice 2021 : distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- P M. Pierre-Antoine GOURDON a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = 29\,997.00 \text{ €}$
- P M. Jean-François WERNET a reçu : $9\,999 \times 3.00 \text{ €} = 29\,997.00 \text{ €}$
- P M. Arnaud LAMOUR a reçu : $2\,222 \times 3.00 \text{ €} = 6\,666.00 \text{ €}$

Ce dividende a été distribué au siège social en juin 2022. Suite au versement, la société a déposé la déclaration n°2777D.

- ⊙ Il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des autres précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 100 000 € de primes pour un total de 124 000,00 € en 2023. La rémunération du Président n'est pas modifiée et reste provisoirement à 24 000 € annuel de salaire fixe, à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du directeur générale pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 88 000 € de primes pour un total de 112 000,00 € en 2023. La rémunération du Directeur Général n'est pas modifiée et reste provisoirement à 24 000 Euros annuel de salaire fixe, à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une prime au Directeur Général, M. Jean-François Wernet, et au Président, M. Pierre-Antoine Gourdon, pour 84 000.00 € brut chacun.

Cette prime, ainsi que les charges patronales associées, ont déjà été provisionnées au bilan comptable 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PA
SV
R

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

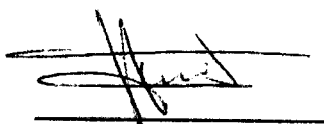
Fait à Sceaux, en trois (3) exemplaires



Pierre-Antoine GOURDON

Président

PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



Jean-François WERNET

Directeur Général

PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr



Arnaud LAMOUR

Associé

PACTEO
SAS au capital de 22 220 €
111 rue Houdan 92330 SCEAUX
RCS Nanterre B 841 798 077
www.1pacteo.fr